

**ABONNEMENT**  
 Par année.....\$3.00  
 Pour six mois..... 1.50  
 Pour quatre m..... 1.00

**Edition Hebdomadaire**  
 Pour l'année.....\$1.00  
 Payable d'avance.

# LE CANADA

**JOURNAL QUOTIDIEN**

**ANNONCES**  
 Première insertion, par ligne... 0.10  
 Pour les jours... 0.05  
 Trois fois par semaine... 0.15  
 Une fois la semaine... 0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 0.05  
 Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

## LE CANADA

Ottawa et Hull, 9 Décembre 1885

### LEUR SINCÉRITÉ

Le parti grit joue une ignoble farce dans le mouvement qui s'accomplit dans la province de Québec. Tant qu'il a craint de voir échapper Riel à l'échafaud, il a fait tout en son pouvoir pour soulever l'amitié de race dans Ontario, en criant qu'une fois de plus sir John A. Macdonald allait sacrifier le respect de la justice et les réclamations de l'élément anglais aux exigences des Canadiens-Français. Aujourd'hui que le chef mérité n'est plus, il pleure des larmes de crocodile sur sa tombe et n'est pas loin d'en faire un héros et un martyr.

Mais que l'on juge plutôt de cette contradiction hypocrite par les extraits suivants de ce que la presse grit a écrit avant et après l'exécution de Régina.

Citons d'abord le *Port Hope Guide*;

**Avant l'exécution.** Après l'exécution  
 Le procès de Riel s'est terminé à midi. Le jury l'a trouvé coupable avec recommandation à la clémence. Mais que signifie cette recommandation de mort parce qu'ils ont osé affirmer leurs droits.

On est arrivé à une jolie situation en vérité, pour qu'un plein dix-neuvième siècle des délinquants politiques soient punis de mort parce qu'ils ont osé affirmer leurs droits.

Le texte de ce discours est emprunté au rapport des débats du *Globe*, l'exactitude n'en saurait être conséquemment mise en doute.

"M. Blake propose la résolution suivante :

Que le meurtre de sang-froid (pour sa loyauté à la Reine) de Thomas Scott, autrefois un résident de cette province et un émigrant alors au Nord-Ouest, a mis cette Chambre sous une vive impression de chagrin et d'indignation, et que dans l'opinion de cette Chambre tous les efforts devraient être faits pour faire subir leur procès aux auteurs de ce grand crime, qui n'a pas encore été vengé par la justice.

"Ayant ensuite résumé les principaux faits de l'insurrection de 1870, il ajoute :

"Maintenant, M. l'Orateur, je m'occupe de l'événement particulier que ma motion a en vue, Riel, au commencement des troubles, en prit le contrôle. Il y avait, comme je l'ai admis franchement, quelques raisons de mécontentement, mais si que je suis prêt à admettre cela, je ne puis pas aller aussi loin que le Dr Tupper, qui a dit au Parlement que d'après ce qu'il avait vu dans le Nord-Ouest le peuple était justifié d'avoir fait ce qu'il a fait.

"Tandis que je suis disposé à traiter suivant la loi tout ce qui peut être appelé une offense politique, je ne puis traiter ce meurtre comme une offense politique. J'appelle votre attention, M. l'Orateur, sur la manière dont les offenses politiques de la victime ont été traitées par Riel. Qu'était son crime, je le demande? C'était d'avoir été loyal à Sa Reine, loyal à la constitution, loyal au pays. Pour cela il fut mis à mort de la façon que je vais dire à la Chambre. Je ne suis pas pour vous raconter moi-même cet acte barbare. J'aime mieux vous lire le rapport officiel de l'honorable Donald Smith qui était sur les lieux.....

l'assassin de ses enfants, mais aussi comme l'imposteur meurtrier qui a égaré une ignorante mais brave population. Louis Riel mérite la pénalité attachée à son crime. Cette pénalité est la mort.

Cette recommandation signifie pratiquement que dans l'opinion du jury la rébellion était justifiée au point qu'on ne devait imposer qu'un emprisonnement pour la vie, et non la peine de mort.

Du commencement à la fin, la conduite du gouvernement a été une honte pour le Canada.

Enfin, jetons un coup d'œil sur le fameux *St Thomas Journal*. Il n'est pas moins inconsequent que les autres :

**Avant l'exécution.** Nous verrions volontiers M. Blake à la tête d'une administration dont l'existence dépendrait de ce fatal vote français. Nous disons : mettez M. Blake à la place de sir John, même si cela doit arriver par la main des Français, et donnez-lui une chance.

Qui osera maintenant invoquer la bonne foi des grits d'Ontario?

M. BLAKE ET RIEL.

Pour l'édification de ceux de nos lecteurs qui pourraient encore croire aux sympathies de M. Blake pour Riel, nous reproduisons ici un discours que le chef grit prononçait à Toronto, devant la législature d'Ontario, le 3 février 1871.

Le texte de ce discours est emprunté au rapport des débats du *Globe*, l'exactitude n'en saurait être conséquemment mise en doute.

"M. Blake propose la résolution suivante :

Que le meurtre de sang-froid (pour sa loyauté à la Reine) de Thomas Scott, autrefois un résident de cette province et un émigrant alors au Nord-Ouest, a mis cette Chambre sous une vive impression de chagrin et d'indignation, et que dans l'opinion de cette Chambre tous les efforts devraient être faits pour faire subir leur procès aux auteurs de ce grand crime, qui n'a pas encore été vengé par la justice.

"Ayant ensuite résumé les principaux faits de l'insurrection de 1870, il ajoute :

"Maintenant, M. l'Orateur, je m'occupe de l'événement particulier que ma motion a en vue, Riel, au commencement des troubles, en prit le contrôle. Il y avait, comme je l'ai admis franchement, quelques raisons de mécontentement, mais si que je suis prêt à admettre cela, je ne puis pas aller aussi loin que le Dr Tupper, qui a dit au Parlement que d'après ce qu'il avait vu dans le Nord-Ouest le peuple était justifié d'avoir fait ce qu'il a fait.

"Tandis que je suis disposé à traiter suivant la loi tout ce qui peut être appelé une offense politique, je ne puis traiter ce meurtre comme une offense politique. J'appelle votre attention, M. l'Orateur, sur la manière dont les offenses politiques de la victime ont été traitées par Riel. Qu'était son crime, je le demande? C'était d'avoir été loyal à Sa Reine, loyal à la constitution, loyal au pays. Pour cela il fut mis à mort de la façon que je vais dire à la Chambre. Je ne suis pas pour vous raconter moi-même cet acte barbare. J'aime mieux vous lire le rapport officiel de l'honorable Donald Smith qui était sur les lieux.....

"Maintenant, M. l'Orateur, nous avons aussi devant nous les témoignages qui, sur ma proposition, ont été imprimés et soumis à cette Chambre, les témoignages des témoins oculaires de ce crime barbare. Dans ce temps-là la justice aurait pu punir Riel dans Ontario, et peut-être aussi en Angleterre. Il s'est enfui aux États-Unis et il n'y a pas eu de demande de l'extrader. Mais, M. l'Orateur, c'est un de nos fils qu'il a assassiné. C'est notre justice qu'il a violée; c'est notre devoir de voir que cette justice soit vengée. Cette personne (Riel) vit à une petite distance des frontières du Nord-Ouest, dans les États-Unis.

"Il reçoit des députations du peuple de ces contrées, lui demandant de se porter candidat pour la législature locale et le parlement du Canada. Nous trouvons qu'il décline pour le bien du pays et pour des motifs patriotiques que nous n'avons pas besoin de qualifier. Mais, M. l'Orateur, je dis qu'il ne sera pas longtemps avant qu'il accepte et NOUS SUBIRONS L'HUMILIATION ET LA DISGRACE DE VOIR LE MEURTRIER D'UN ENFANT AU PARLEMENT DU CANADA ET LES MEMBRES D'ONTARIO S'ASSAYANT DANS LE CONSEIL DE LA NATION AUX CÔTÉS D'UN HOMME COUPABLE DE MEURTRE.

"J'avertis cette chambre et cette province qu'à moins que nous n'agissions, le meurtrier ne recevra pas la punition de son crime. Ce meurtre n'a pas été commis pour obtenir de l'argent, ou pour aucune des causes qui provoquent ordinairement ce crime. Il n'y a là aucun cas d'une action hâtive, dans laquelle on peut excuser le manque de réflexion. Ce crime a été commis en présence des envoyés du gouvernement canadien, quand il était en pourparlers avec eux, et l'énormité de ce crime a été augmentée par la moquerie solennelle d'une prétendue cour martiale et d'une soi-disant condamnation à mort. La victime est morte parce qu'elle était loyale; elle est morte parce qu'elle ne voulait pas aider les rebelles; elle est morte à cause de sa loyauté à la Reine et au pays.

"Que cet acte ne soit pas un meurtre ordinaire, cela est prouvé par l'indignation générale de cette province.....

"On nous a dit que nous n'avions rien à faire avec ce crime. Nous Canadiens, nous hommes d'Ontario, nous n'avons rien à faire avec le meurtre de l'un de nos enfants.....

"Comme le sang de l'un de nos enfants a été répandu, c'est notre devoir, c'est notre privilège, c'est notre droit d'exprimer notre douleur et notre indignation. J'espère que nous montrerons que nous sommes liés par le sang... Joignons notre douleur à celle de sa famille. Elle a été privée de donner une sépulture décente à ses cendres. Le lieu où il repose est inconnu; on ne peut y placer aucun monument. Écrivons une épitaphe dans les journaux de cette chambre et exprimons le chagrin du peuple pour sa mort et son désir énergique que cette mort soit vengée."

Voilà qui fait connaître sous leur vrai jour les sentiments de M. Blake pour le chef mérité, le meurtrier de Thomas Scott, pour nous servir de son langage.

Mais, ce n'est pas tout. En 1872, dans une assemblée tenue à Toronto, il déclarait que "quant à Scott, il y avait eu jusqu'alors beaucoup de verbiage, que lui allait maintenant agir. Je m'efforcerais, ajoutait-il, de mettre en pratique ce que j'ai prêché dans l'opposition."

Quelqu'un de la foule lui ayant alors demandé : "Que peut faire le gouvernement d'Ontario au sujet du meurtre de Scott?" M. Blake répondit :

"Je vais vous montrer ce que le

gouvernement peut faire à cet égard."

Il fit d'ailleurs comme il l'avait dit. En effet, par proclamation que l'on trouve à la page 284 de l'*Ontario Gazette* de 1872, il décréta que cinq mille piastres seraient payées à qui conque livrerait à la justice les meurtriers de Scott, qui, dans son opinion, étaient Riel, Lépine, etc., etc.

Et c'est cet homme, ce sont ceux qui marchent sous ses ordres, que l'on voudrait aujourd'hui nous faire accepter comme des admirateurs du supplice de Régina, comme des gens sympathiques à son triste sort? On croit donc le peuple canadien français bien naïf, dans certains quartiers!

**HUITRES. POISSONS. FRUITS.**

Toutes personnes qui ont besoin d'HUITRES, POISSONS et FRUITS, trouveront de **GRANDS AVANTAGES** en venant visiter mon établissement et s'acquiescer des PRIX.

J'ai, dans le moment, un **STOCK EXTRAORDINAIRE** que je vends au plus bas prix.

Les marchandises sont livrées promptement à domicile, dans tous les parties de la ville.

J'ai aussi une grande quantité de **CIDRE DE POMME** TRÈS-PUR et de PREMIÈRE QUALITÉ.

**W. BORTHWICK,** 120 RUE RIDEAU. 5 Dec. 1-m.

**A LOUER**

Deux magnifiques logements dans la maison en briques blanches, adjoignant le magasin de J. L. Richard. Prix modérés. S'adresser au magasin de la Boule Verte au coin des rues Dalhousie et St-Patrice.

**AFFAIRES DE DÉCEMBRE CHEZ WOODCOCK.**

Ma vente complète semi-annuelle se commence aujourd'hui, et les articles dont suit l'énumération, pourront être achetés à un énorme rabais, variant de "VINGT" à "CINQUANTE" pour cent au-dessous des prix réguliers :

Marchandises de mode garnies, chapeaux non-garnis, plumes et fleurs, veils, satins, et rubans, carreaux de soie et de dentelles, articles de fantaisie tout laine, manteaux doublés en fourrures, collerettes en fourrures, et manteaux en caoutchouc, toques en crepe noir, etc.

C'est une excellente occasion pour les acheteurs de faire des transactions considérables. Qu'ils viennent assister au spectacle d'une vente conforme aux annonces, en visitant le célèbre nouveau Magasin de Modes.

39 rue Sparks  
**Chaussures pour Enfants D'ECOLE.**

J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché.

Par-dessus en feutre, caques doublées et non-doublées. **G. MURPHY.** No. 536 cité ouest de la rue Sussex.

## ARGYLE HOUSE

**GRANDE VENTE COMPLETE**  
 DANS NOS DÉPARTEMENTS DE **MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX.**

A partir du 26 courant, nous allons faire une grande vente complète de l'assortiment de nos Départements de MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX.

**TOUT DOIT ÊTRE VENDU** Avant l'inventaire, et l'on ne regrette de pas aux prix.

300 Chapeaux de Feutre, nouvelles formes, valant de \$1 à \$1.50, seront vendus 50 cents pièce.  
 Des Chapeaux garnis, valant de \$1.50 à \$3.00, seront vendus de 75 cents à \$1.50 pièce.  
 Des toques garnies, valant de \$3.00 à \$15.00, seront vendues de \$2.00 à \$9.00 pièce.

Toutes les Marchandises seront ainsi sacrifiées au-dessous du prix auquel elles sont évaluées.

MANTEAUX POUR DAMES, DOLMANS, PARDESSUS, VESTES, JUSTAUCORPS, MANTEAUX ET PARDESSUS EN DRAPS d'une variété infinie, en VEAU MARIN, PELUCHES, Etc., Seront sacrifiés à vil Prix.

**La Vente a commencer le 26 courant.**

CONDITIONS : Argent comptant; aucune marchandise n'est déléguée à moins qu'elle ne soit achetée.

**D. GARDNER & CIE.,** 66 et 68 Rue Sparks.

### L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouve chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire : Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'amour de Dieu par St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'œuvre—Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.

### DIPHTHÉRIQUE

ANTI-DIPHTHÉRIQUE Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la congestion ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

### LA DIPHTHÉRIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le **DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q.**

Prix : 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DÉPÔT CHEZ **ELZEAR ALARIE,** 71 Rue Bolton, Ottawa. 26 juillet 1884.

### PERDU

Samedi soir, depuis le magasin de modes de Mlle McDonald jusqu'au No. 39 rue Murray, un portefeuille contenant une somme d'argent. La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

### GRANDE EXPOSITION COLONIALE

LONDRES, ANGLETERRE, 1886. CINQUANTE-QUATRE MILLE PIRDS RÉSERVÉS POUR LE CANADA. Première Commission Royale d'Exposition depuis 1862.

L'EXPOSITION COLONIALE ET DES INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but étant de faire éprouver dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique.

Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été émise pour tenir cette exposition, la première depuis 1862; et Son Altesse Royale le Prince de Galles en a été nommé Président par Sa Majesté.

L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président Son Altesse Royale.

Cette Exposition n'est que pour les colonies et les Indes; ni le Royaume-Uni, ni les nations étrangères ne pourront y concourir; l'objet étant d'exhiber au monde entier ce que les colonies peuvent faire.

C'est la plus belle occasion offerte au Canada de montrer la place distinguée qu'il occupe, grâce aux progrès qu'il a faits dans l'agriculture, l'horticulture, les industries et les beaux-arts, les industries manufacturières, les améliorations les plus récentes apportées aux machines et instruments de fabriques, dans les travaux publics au moyen de modèles et dessins, aussi par un étalage approprié des certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le **DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q.**

Prix : 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DÉPÔT CHEZ **ELZEAR ALARIE,** 71 Rue Bolton, Ottawa. 26 juillet 1884.

### JOHN LOWE,

Secrétaire du département de l'Agriculture. Ottawa, 1er Septembre 1885.

### G. J. Labelle,

Huissier de la Cour Suprême, B. C. RUE BRITANNIA, HULL. Ottawa, 20 nov. 1885.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux **BENATINE** contre les hémorrhoides; Guérison certaine, remède général, en usage aux États-Unis et dans le Patrimoine **HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE.** BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA